



Soirée privée : bénéfice que faire ?

Par **ReDgLoVe**, le **12/02/2010** à **21:56**

Bonjour,

Je suis étudiant dans un petit lycée hôtelier. Celui-ci étant une petite structure et ne possédant pas de B.D.E. Nous avons décidé avec plusieurs autres étudiants (3 au total) d'organiser une soirée étudiante mais "privée". Pas spécialement envie de monter une asso pour un soir^^. Cette soirée se déroule dans une boîte de nuit afin d'éviter tout le côté Sacem et débit de boisson (on veut juste faire simple, nous amuser quoi). Bien-sûr dans la communication il n'apparaît nul part la mention étudiante. Nous avons donc procédé à l'impression de pré-vente afin de nous faire un peu de trésorerie pour avancer les différents achats (impression pré-vente, déco, Etc...). Il se trouve que nous avons été bénéficiaire (nos recettes sont basées uniquement sur les entrées dans la boîte de nuit. Nous comptons reverser tous les bénéfices à une association car ce n'était pas le but de notre soirée.

Mes questions sont les suivantes:

- > Dois-je déclarer les recettes des entrées ? Si oui ou comment ?
- > Est-il possible de déduire des frais comme taxi, hôtel, repas sur place ?
- > A qui dois-je rendre des comptes ?

Merci d'avance ReDgLoVe

Par **ReDgLoVe**, le **18/02/2010** à **14:20**

Up